



Procès-verbal du Conseil communautaire du 22 Mars 2022

Convoqué le 16 MARS, Salle BRASSENS DE LONGUYON, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE le 22 MARS à 18h.
La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique)

| | | |
|--------------------------|-------------------|---------------|
| ALLONDRELLE-LA-MALMAISON | | |
| BASLIEUX | MULDER | Daniel |
| BAZAILLES | MOSCATO | Pascal |
| BEUVEILLE | AZZARA | Jean François |
| BEUVEILLE | | |
| BOISMONT | SAPA | Denis |
| CHARENCY-VEZIN | GRETHEN | Philippe |
| COLMEY-FLABEUVILLE | | |
| DONCOURT-LES-LONGUYON | GEORGES | Didier |
| EPIZ-SUR-CHIERS | WEISS | James |
| FRESNOIS-LA-MONTAGNE | THOMAS | Jean Luc |
| GRAND-FAILLY | | |
| HAN-DEVANT-PIERREPONT | THOMAS | Jeremy |
| LONGUYON | JACQUE | JEAN PIERRE |
| LONGUYON | PERCHERON | Caroline |
| LONGUYON | LAHURE | Eric |
| LONGUYON | SAILLET | JOSETTE |
| LONGUYON | WOJCIK | Jean- Louis |
| LONGUYON | | |
| LONGUYON | POLLRATZKY | Marc |
| LONGUYON | PIEDFER | Dominique |
| LONGUYON | | |
| LONGUYON | | |
| LONGUYON | BORASO | MICHELE |
| LONGUYON | BIZOT | HERVE |
| LONGUYON | | |
| LONGUYON | | |
| LONGUYON | MERSCH | Jean |
| MONTIGNY-SUR-CHIERS | PIERRET | Jean-Jacques |
| OTHE | DELATTRE | Bernadette |

| | | | |
|-------------------------|----------------------|-------------|----------------|
| PETIT-FAILLY | JIRKOVSKY | EDDY | Départ à 19h50 |
| PIERREPONT | MOINEAUX | JAMES | |
| PIERREPONT | | | |
| SAINT-JEAN-LES-LONGUYON | | | |
| SAINT-PANCRE | SAUNIER | René | |
| SAINT-SUPPLET | JENNESSON | Rémy | |
| TELLANCOURT | ROESER | Daniel | |
| VILLE-AU-MONTOIS | DEMUTH | Jean Pierre | |
| VILLE-HOUDLEMONT | | | |
| VILLERS-LA-CHEVRE | DYE PELLISSON | Alain | |
| VILLERS-LE-ROND | GILLARDIN | Eric | |
| VILLETTE | | | |
| VIVIERS-SUR-CHIERS | LAURENT | Claude | |

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :
CLAUDET E (ALLONDRELLE) – ROUYER G (COLMEY)- BIANCHI G (GRAND FAILLY)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :

TROMBINI AM (LONGUYON) à M BORASO (LONGUYON)
 PAQUIN G (LONGUYON) à J MERSCH (LONGUYON)
 FOULON N (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON)
 HOUSSON L (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)
 LECOINTRE C (LONGUYON) à D PIEDFER (LONGUYON)
 FAIETTA M (PIERREPONT) à J MOINEAUX (PIERREPONT)
 SIROT A (ST JEAN LES LONGUYON) à E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)
 19H50 : B DELATTRE (OTHE) à E CLAUDET (ALLONDRELLE)

Ci-dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

| | | |
|--|----------------------|-----------------------|
| Récapitulatif | | |
| Rappel du nombre de sièges | 44 | |
| Quorum | 15 | |
| Nombre de titulaires présents | 28 +2 à 18H07 | 30 - 1 à 19H50 |
| Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire) | 2 +1 à 18H08 | 3 |
| Nombre de procurations | 7 | 8 à 19H50 |
| Soit un total de votants potentiels de | 40 | |

Le Président constate que le quorum est atteint.

1- Election du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil communautaire (Art L2121-15 CGCT)

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Désigne, C PERCHERON secrétaire de séance**

2- Procès-verbal du conseil communautaire du 10 03 2022 DEL 22-14

Vous trouverez en annexe le projet de procès-verbal (**Annexe 1**)

La rédaction définitive est ratifiée en séance le 22 mars 2022

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide de ratifier la rédaction du PV du conseil communautaire du 10 03 22**

3- Rapport d'activités 2021 ANNEXE 2 DEL 22 15

La communauté de communes réalise tous les ans un **rapport d'activités** qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil prend acte du rapport d'activités présenté

4- Rapport d'orientations budgétaires 2022 ANNEXE 3 DEL 22-16

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; Ce débat doit en effet permettre au Conseil de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront

affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le budget primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population de la Communauté, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2022 ainsi qu'à la situation financière locale.

Les élus communautaires se verront donc présenter le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du rapport déposé pour le débat d'orientations Budgétaires 2022

DEPART DE B DELATTRE à 19H50 - PVR à E CLAUDET

5- Taux des taxes 2022

- TEOM Budget ORDURES MENAGERES DEL 22-17

Le financement de ce budget réside sur une taxe sur le foncier bâti (TEOM).

En 2015, à la fusion des deux intercommunalités CC2R et CCPL, la T2L a fait le choix de la taxe à un taux de 12% alors qu'il aurait fallu voter un taux de 21% pour équilibrer le budget OM. Le Taux a été augmenté à 15%

- Afin d'équilibrer de manière « indépendante » le budget OM.
- Au-delà de l'équilibre budgétaire, cette hausse a pour but de prévoir et d'assumer les coûts sans cesse augmentés

Il sera proposé au Conseil Communautaire de voter un taux de TEOM à 17 %

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
AVEC 30 POUR 10 CONTRE
Décide de fixer le taux de la TEOM à 17%**

- VOTE DES TAUX D IMPOSITION DEL 22-18

Le conseil communautaire devra se prononcer sur les taux d'imposition 2022

Il sera proposé en séance de maintenir les taux à l'identique de 2021

| | | |
|--------------|------------------|-------------|
| Taux 2014 | 2016-2021 | 2022 |
|--------------|------------------|-------------|

| | | | |
|---------------------------------------|--------|--------------|--------------|
| Taxe du Foncier Bâti | 5,71% | 5,55% | 5.55% |
| Taxe du Foncier Non Bâti | 8,05% | 7,82% | 7.82% |
| Contribution Foncière des Entreprises | 10,16% | 9,87% | 9.87% |

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide DE MAINTENIR LES TAUX tels qu'ils figurent ci-dessus**

6- Création-Transformation de Postes DEL 22-19

Suite à des avancements de grade, à des perspectives de recrutement ou de modification du temps de travail il est nécessaires de transformer, créer ou modifier des postes

- La transformation de poste nécessaire est la suivante :
 - 1 adjoint adjoint d'animation 2ème classe 30h en adjoint administratif de 2^{ème} classe 30h au 01/04/2022
- La création de poste nécessaire est la suivante :
 - 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe 35h

Il appartiendra au Conseil d'autoriser le Président à créer et modifier ces postes

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide DE**

- La transformation de poste suivante :
 - 1 adjoint d'animation 2ème classe 30h en adjoint administratif de 2^{ème} classe 30h au 01/04/2022
- La création de poste suivante :
 - 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe 35h

7- Subvention – association- Maison Sport Santé DEL 19-20

Une Maison Sport Santé a été créée au sein de la Maison de Santé pluriprofessionnelle. Association, loi de 1901, indépendante de la MSP, comptant comme Intervenants :

*1 médecin du sport et cardiologue
3 enseignantes en activité physique adaptée APA
Infirmière ASALEE
diététicienne*

Elle est partie d'un constat :

- Pour l'OMS dès 2019, la sédentarité est devenue la première cause de mortalité dans les pays de l'OCDE

La pratique d'une activité physique ou sportive régulière, même à intensité modérée, permet de diminuer la mortalité et d'améliorer la qualité de vie
Elle est à la fois un facteur important de prévention mais aussi de traitement des principales pathologies sévères (cancers, diabète, maladies cardio-vasculaires ..)
Les enjeux sont à la fois : éducatif, préventif, thérapeutique, mais aussi de permettre l'inclusion sociale de personnes fragilisées

- Paris 2024 : objectif 500 maisons sport santé en France fin 2022
- MSS Longuyon : dossier déposé en juillet 2020 , labellisation en mars 2021

La MSS a pour but d'accueillir et d'orienter les personnes du territoire de la T2L souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique ou sportive à des fins de santé , de bien-être quel que soit leur âge mais aussi leur niveau de pratique. Ces personnes, notamment celles orientées sur prescription médicale seront prises en charge conjointement par les professionnels de santé et du sport.

A cette fin il convient de développer des réponses nouvelles en termes d'information, de communication et d'accompagnement. La MSS joue le rôle d'interface entre le public et les associations sportives.

Suivant le principe « aller vers » la MSS a aussi une mission d'intégration sociale.

Missions de la MSS :

- Accueillir le public (accueil physique et plateforme dédiée)
- Renseigner sur les offres de pratique d'activités physiques et sportives disponibles sur le territoire
- Informer et conseiller sur les bienfaits de la pratique d'une activité physique régulière adaptée
- Orienter vers des professionnels qualifiés pouvant leur proposer une activité physique ou sportive adaptée à leur besoins
- Former les professionnels du sport à l'encadrement et au suivi personnalisé , aux gestes de premiers secours
- Suivre et évaluer le parcours des participants : bilan fonctionnel initial et semestriel, questionnaires de satisfaction ...

Quelques projets de la mss

- Parcours marche
- Parcours VTT
- Intervention dans les communes de la T2L
- Partenariat avec la Ligue Contre le Cancer
- Partenariat avec l'université de Lorraine

Avec un budget prévisionnel de 71000€ , la MSS a demandé des subventions auprès de la Conférence des Financeurs du CD54 à hauteur de 10000€, de la région GrandEst pour 10 000€, du Ministère de la Jeunesse et des sports 29 000€ , et compte sur la participation des utilisateurs à environ 6000€.

L'association sollicite la T2I afin de lui attribuer une subvention pour cette année 2022.

Il sera proposé au Conseil de lui accorder une subvention d'un montant de 20 000€

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

AVEC 39 POUR 1 CONTRE

Décide d'attribuer une subvention de 20 000€ à l'association pour la création de la MSS

DIVERS

La séance est levée à 20h20

Le secrétaire de séance
C Percheron